



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

**SEANCE DU 26 février 2019**

Date d'envoi de la convocation :  
18 février 2019

| Nombre de membres |          |          |
|-------------------|----------|----------|
| En exercice       | Présents | Pouvoirs |
| 68                | 45       | 3        |

| Votes |        |            |
|-------|--------|------------|
| Pour  | Contre | Abstention |
| 48    | 0      | 0          |

| Objet de la délibération                     |
|--|
| <p><b>N° 1-2019-02-26</b><br/><b>DOB</b></p> |

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février à dix-huit heure trente, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à SAINT QUENTIN LA POTERIE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain VALANTIN, Président du SICTOMU.

**PRÉSENTS :**

Mesdames : J. GRANET, M. BRAYDE, P. RENAULT, N. DEVOT, M-C DUPLAN, M-B VEZON, M. TEISSEIRE, C. HALLUIN, F. BRYLINSKI, B. DEBAUDRINGHIEN, C. DHOYE

Messieurs : S. BLANC, G. CHRISTOL, G. DAUTREPPE, A. VALANTIN, J-C MANCHON, F. FABROL, C. ROUSSEL, M. BARDOC, S. PALAY, Y. MAZEL, E. SOURO, M. GENVRIN, G. BEYOU, D. GODEFROY, A. CARON, M. GUERBER, F. TICHADOU, D. SERRE, D. AUDIBERT, J-L LABOURAYRE, J. DELARBRE, A. ROUAUD, G. JEAN, B. CANAL, D. MEJEAN, F. MAZIER, G. BONNEAU, A. BETEILLE, C. EKEL, L. POUDEVIGNE, O. SAUZET, D. VINCENT, R. CLENET, D. BRAILLY

**POUVOIRS :**

1- Monsieur PEDRO Gérard donne procuration à Monsieur LABOURAYRE Jean-Luc.

2- Madame RAYSSIGUIER Nathalie donne procuration à Monsieur VINCENT Dominique.

3- Monsieur BOYER Luc donne procuration à Monsieur MAZIER Francis.

**EXCUSES :**

Mesdames : VINAS Catherine, NIGGEL Muriel, BRAULT Julie, SIDOUX-DIAZ Nathalie, LAVILETTE Delphine, GIANNUZZI Mireille

Messieurs : VERSTRAETE Didier, MEJEAN Patrick, PIRON Cyril, GOMEZ Michel, DUCROS Claude, GISBERT Pascal, DALVERNY Michel, GIRAUD Philip, MOULIN Jean-Marie, TRICOIRE Pascal, DELSART Gabriel, CHAPEL Gérard, RIEU Raymond, ROSA Joël, BOYER Luc, FOUCAULT Antony, FRANCOIS Laurent.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Maurice BARDOC, Communauté de Communes du Pont du Gard.

Examinée en Commission des Finances du 14 février 2019,  
Examinée en Bureau le 14 février 2019.

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant le bien fondé de cet exercice pour :

- ✓ discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ ouvrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité,

Considérant qu'il représente un moment important et stratégique de discussion entre les élus en vue de la construction du budget primitif 2019.

Considérant que cet exercice n'a aucun caractère décisionnel mais qu'il doit faire l'objet d'une délibération afin de témoigner du respect de la loi; il est une formalité nécessaire à la validation de la procédure de vote du



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

**SEANCE DU 26 février 2019**

budget, son non-respect pouvant entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury).

Considérant la présentation projetée, exposée par Mme MONDOLONI, précisant notamment les éléments ci-après :

- ✓ L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- ✓ L'évolution des bases et produits de TEOM, de l'épargne, de la dette, du résultat de fonctionnement,
- ✓ Les investissements réalisés sur 2018 et les priorités pour 2019,

Considérant que l'année 2018 témoigne de la bonne santé financière du SICTOMU,

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Prend acte de la tenue des débats et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,
- Valide les orientations budgétaires qui peuvent se résumer selon les 3 axes ci-dessous, qui seront affichés dans le budget primitif 2019 soumis au vote, le 26 mars 2019 prochain :
  - Améliorer l'image et l'attractivité du SICTOMU,
  - Maintenir la démarche de rigueur budgétaire,
  - Améliorer l'outil de production et professionnaliser les équipes,

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 5 mars 2019,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Alain VALANTIN



Délibération transmise au Préfet du Gard par voie dématérialisée.

Annexe(s) : DOB

Copie à : Trésorier, service comptabilité, service Direction générale, service juridique

# PREMIERE PARTIE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Examinée en Commission des Finances du 14 février 2019,  
Examinée en Bureau le 14 février 2019.

Exercice obligatoire depuis la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par le Comité Syndical en matière budgétaire.

Ce débat a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et constitue la première étape du calendrier budgétaire ; il rythme toute la vie décisionnelle de la collectivité et présente un triple objectif :

- ✓ discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ ouvrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il constitue ainsi un moment important et stratégique de discussion entre les élus en vue de la construction du budget primitif 2019.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération afin de témoigner du respect de la loi, il est une formalité nécessaire à la validation de la procédure de vote du budget, son non-respect pouvant entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury).

Pour vous accompagner dans cet « exercice », un document vous sera présenté qui reprend notamment les éléments exposés ci-après.

## Bilan de l'exercice 2018 et résultat définitif

### 4. Résultat de clôture

#### Les résultats de l'exercice 2018 :

|                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| - Section d'investissement  | 565 167. 75 € |
| - Section de fonctionnement | 674 171. 50 € |

Compte tenu des résultats reportés, l'exercice 2018 a été clôturé et les résultats cumulés sont :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Résultat de la section de fonctionnement :</b> | <b>2 674 171.50 €</b> |
| <b>Résultat de la section d'investissement :</b>  | <b>1 117 319.96 €</b> |
| <b>Résultat de clôture de l'exercice :</b>        | <b>3 791 491.46</b>   |

### 5. Restes à réaliser

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Dépenses d'Investissement :</b><br>(Colonnes enterrées et solde déchèterie de Vallabrix,...) | <b>231 735.04 €</b> |
| <b>Recette d'investissement</b>   | <b>0 €</b>          |

### 6. Résultat définitif

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>De la section de Fonctionnement :</b> | <b>2 674 171.50 €</b> |
| <b>De la section d'Investissement :</b>  | <b>885 584.92 €</b>   |
| <b>Cumulé :</b>                          | <b>3 559 756.42 €</b> |

## 7. Population

| Population desservie    | 2015      | 2016     | 2017     | 2018     | 2019      |
|-------------------------|-----------|----------|----------|----------|-----------|
| En habitants            | 34 802    | 35 073   | 35 351   | 35 510   | 35469     |
| Variation de population | + 1.004 % | +0.779 % | +0.793 % | + 0.45 % | - 0.115 % |

Nous observons un tassement démographique du territoire avec pour la première fois une légère baisse de la population (- **0.115 %** entre 2018 et 2019).

Il convient toutefois de rappeler que la population observée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est le fruit du recensement INSEE 2016 et peut présenter une légère distorsion avec la réalité du fait du différé d'enregistrement de deux années.

## 8. Tonnage traités en 2018

Le Sictomu a assuré au cours de l'exercice 2018 la collecte et l'enlèvement de **22 325** tonnes de déchets. Soit une augmentation tout flux confondus de **4, 56 %** par rapport à l'exercice 2017.

Ces tonnages se décomposent comme suit :

| Nature du déchet         | Tonnage 2016  | Tonnage 2017  | Tonnage 2018  | Proportion Sur 2018 | Evolution 2018/2016 | Evolution 2018/2017 |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Emballages               | 815           | 825           | 889           | 4 %                 | + 8.23 %            | + 7.7 %             |
| Papier                   | 902           | 842           | 861           | 3.9 %               | -4.55 %             | + 2.25 %            |
| Verre                    | 1598          | 1590          | 1687          | 7.6 %               | +5.56%              | + 6.61 %            |
| <b>Total CS</b>          | <b>3 315</b>  | <b>3 257</b>  | <b>3 437</b>  | <b>15.4 %</b>       | <b>+ 3.55 %</b>     | <b>+ 5.53 %</b>     |
| Reste                    | 8 214         | 8296          | 8496          | 38.1 %              | + 3.32 %            | + 2.41 %            |
| <b>Total collecte</b>    | <b>11 529</b> | <b>11 553</b> | <b>11 933</b> | <b>53.5 %</b>       | <b>+ 3.39 %</b>     | <b>+ 3.29 %</b>     |
| Déchèteries + carton pro | 10 665        | 9 801         | 10 392*       | 46.5 %              | - 2.56 %            | + 6.0 %             |
| <b>Total général</b>     | <b>22 194</b> | <b>21 354</b> | <b>22 325</b> | <b>100%</b>         | <b>+0.59%</b>       | <b>+ 4.56 %</b>     |

\* dont 709 tonnes de déchets verts broyés et valorisés en agriculture localement

Au titre de l'analyse il convient d'observer que nous enregistrons pour :

### La collecte sélective

- **Une augmentation significative des flux collectés au titre des emballages (+ 7.7 %** par rapport à 2017 et + 8.23 % par rapport à 2016. Cette situation s'explique d'une part par le renforcement du nombre de points d'apport volontaire sur le territoire et la mise en place de l'extension des consignes de tri permettant la récupération des plastiques mous.
- Au global des trois flux de la collecte sélective nous observons une augmentation de +5.53 % des tonnages par rapport à 2017. Et nous atteignons désormais un ratio de 97 kg par habitant et par an alors que la moyenne départementale était en 2017 de 69 kg /an/hab.

**Nos performances sont donc de haute qualité** malgré quelques disparités sur le territoire.

- Est aussi à noter que, sur le plan qualitatif, nous avons le taux de refus le plus faible des 5 collectivités rattachées à SRE avec un taux de refus de 16.79 % contre 20.26 de moyenne pour l'ensemble des 5 collectivités (cf. bilan 2018 des soutiens à la performance envoyé par SRE le 22/01/2019).
- Est à noter que pour la première fois depuis 2011 **le tonnage de papier semble se stabiliser** alors qu'il était en chute régulière depuis (1269 T en 2011 contre 861 T en 2018).
- A l'inverse la collecte du verre continue de croître de façon tendancielle alors même que les emballages en verre sont de plus en plus allégés.

#### **La collecte du Reste :**

- Concernant le Reste, nous constatons une augmentation du tonnage de + 2.41 % dont l'explication n'est pas rationnelle puisque nous avons une augmentation très significative de la collecte sélective qui devrait nous faire tendre à un abaissement des tonnages résiduels et que nous observons de surcroît un très léger affaissement de la population.
- Cela pourrait s'expliquer par des conditions climatiques un peu plus humides par rapport à 2017 mais aussi par un léger accroissement au réel de la population du territoire. A confirmer sur 2019.

#### **Les déchèteries :**

- S'agissant des déchèteries, les flux sont en augmentation significative de 6 % sur l'année ce qui représente sensiblement le poids relatif des 5 communes (représentant 1776 hab.) qui historiquement bénéficiaient de l'accès à la déchèterie de st Marcel de Carreiret.
- Nous notons toutefois un accroissement de 18.7 % des flux de déchets verts pour atteindre désormais 2750 t /an. Cette accroissement est largement compensé par la montée en puissance de la valorisation des broyats de déchets verts puisque 709 t ont été traitées et valorisés localement en 2018 contre 205 en 2017.
- Enfin est à noter la réduction des flux de gravats de 9.4 % lié notamment par l'information portée aux professionnels du bâtiments de l'existence de solutions alternatives privées locales pour assurer le traitement de leurs déchets inertes.

## Éléments budgétaires

### 9. Les produits de fonctionnement

| Recette de fonctionnement en €<br>(réalisé) | 2014         | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Participations des communes/TEOM</b>     | 4 614 650,00 | 4 581 375,00 | 4 736 917,00 | 4 690 957,00 | 4 683 334,00 |
| <b>Redevances</b>                           | 451 843,13   | 474 659,11   | 483 362,09   | 484 578,54   | 596 332,57   |
| <b>Autres ventes de produits finis</b>      | 417 554,25   | 222 611,99   | 582.214,00   | 500 091,24   | 559 919,31   |
| <b>Redevance déchèteries</b>                | 40 301,50    | 38 896,75    | 26 892,50    | 40 331,61    | 38 085,40    |

#### **TEOM :**

- Le taux de la TEOM est unifié pour l'ensemble du territoire du sictomu et a été réduit au cours des cinq derniers exercices pour passer de 14.78 en 2013 à 12.50 % en 2018.
- Il convient donc d'être attentif pour 2019 au regard de l'érosion démographique observée par l'INSEE.

### Impact de l'évolution des coûts de traitement :

- Par ailleurs, il convient dès à présent d'attirer votre attention sur les conséquences éventuelles des négociations engagées entre Ecoval et SRE dans le cadre de l'actuelle DSP de traitement.
- Et qui devraient se traduire par :
  - o Le remboursement à Ecoval de dépenses engagées au titre de la TGAP des années antérieures et dont le coût pour le sictomu est estimé à 370 000 € en 1 versement unique. Et dont le montant était déjà provisionné et plus que couvert dans le budget 2018 au titre des provisions pour risques (469 917.73€).
  - o L'estimation de coût de traitement des déchets annoncé par SRE a périmètre constant est pour 2019 de 2 060 344.50€ soit un surcoût de traitement de 3.9 % qu'il conviendrait d'arrondir à 2 142 000 €, si l'on souhaite tenir compte d'une évolution des tonnages de déchets à l'identique du dernier exercice.
  - o Toutefois il semble nécessaire d'anticiper dès à présent une augmentation potentielle mais très significative du coût de traitement des déchets, en cas de renégociation d'un nouvel avenant avec ECOVAL et/ou de changement de prestataire.
  - o Selon l'étude produite par le Cabinet SAGE engineering pour le compte de SRE et présenté en comité technique SRE le 15 janvier 2019 le surcoût global estimé pour SRE en cas de réorganisation des filières serait de 1 520 000 € HT en année pleine pour 2019 soit pour le sictomu représentant 30 % de la population une dépense complémentaire à inscrire **de l'ordre de 500 000 € ttc.**
  - o Il convient de relativiser cet impact puisque le scénario décrit le cadrage financier maximal à prendre en compte. Toutefois, par prudence il conviendrait de budgéter cette dépense à hauteur de 500 000 € et de la diminuer de 175 000 € (variation de l'encours de la dette) soit abonder à hauteur de (500 000 – 175 000) 325 000 € supplémentaires ce qui représente **plus de 0.85 point de TEOM.**
- Parallèlement il convient d'intégrer dès à présent l'évolution annoncée de la TGAP qui devrait passer de 24 € en 2019 à 65 € en 2025 sur la fraction de nos déchets enfouis.
- Enfin il conviendra de prendre en compte l'accroissement des frais de gestion administratif de SRE qui passent de 3 € par habitant à 6.23 € soit d'environ **110 000 € de dépenses** complémentaires ce qui représente environ **0.3 point de TEOM.**

|      | 2013  | 2014  | 2015  | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------|-------|-------|-------|------|------|------|------|
| TEOM | 14.78 | 13.78 | 13.50 | 13   | 12.9 | 12.5 | 12.2 |

### **Redevance :**

- Il convient d'observer que le montant de 596 332.57 € arrêté au titre de l'exercice 2018 prend en compte un report de facturation de 2017 d'environ 40 000 €. La recette de l'exercice 2018 doit donc s'apprécier à hauteur de 459 000 €.
- Celle-ci enregistre une hausse de 7 % par rapport à 2017. Cette hausse est due d'une part à l'augmentation du nombre de bacs professionnels présentés à la collecte mais aussi à l'augmentation du forfait minimal.
- Ce dernier est passé **en 2018 de 150 à 200 €** afin d'éviter les effets d'aubaines de la mise en place d'un contrat de redevance spéciale en lieu et place de la TEOM et permettre ainsi la réduction de la charge administrative du Sictomu par réduction du nombre de contrat direct.
- Au regard de cette évolution tarifaire, il convient de noter que le montant attendu en 2019 devra être minoré afin de faire face au retrait des établissements souhaitant de nouveau être rattachés à la TEOM.

### Autres ventes de produits finis :

- L'exercice 2018 présente une recette de 559 919.31 €
- Pour 2019 une certaine prudence est prise en compte afin de faire face aux éventuels volatilité des tonnages et coûts de reprise des matériaux qui devrait entériner 493 000 € de recette.

### Redevance déchèteries :

- Le produit lié à la facturation des apports des professionnels en déchèteries est sensiblement conforme aux estimations du Budget Primitif 2018.
  - Pour autant nous aurions dû nous attendre à une diminution très significative des recettes de déchetterie en raison de deux décisions :
    - o L'interdiction désormais faite aux professionnels de se rendre sur la déchèterie d'UZES afin de faciliter l'accueil des particuliers. La déchèterie d'UZES pouvant atteindre une fréquentation au maximum de 770 personnes jours soit un état constaté de saturation.
    - o Le fait de rediriger ces professionnels vers différents prestataires privés locaux ou sur les trois autres déchèteries du sictomu.
- ↳ De fait, la répartition des recettes entre déchèteries s'établit désormais comme suit :
- o Vallabrix 70% ; Fournes 18%, Uzès et Lussan à 6%.
- Enfin est à noter la réduction des flux de gravats de 9.4 % lié notamment à l'information apportée aux professionnels du bâtiment de l'existence de solutions alternatives privées locales pour assurer le traitement de leurs déchets inertes.

## 10. Les charges de fonctionnement

| Dépense de fonctionnement en € (réalisé)        | 2014        | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | BP 2018     | BP 2019     |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Charges de gestion (hors 62878)                 | 671 189,47  | 586 965,87  | 544 591,18  | 572 368,29  | 710 107,78  | 894 864,30  | 899 600,00  |
| Charges liées au traitement des déchets (62878) | 1797 596,78 | 1856 122,70 | 1981 984,83 | 1905 989,26 | 1983 006,02 | 2200 000,00 | 2500 000,00 |
| Frais de personnel                              | 1865 654,34 | 1752 634,83 | 1663 693,57 | 1739 158,37 | 1801 314,37 | 1943 400,00 | 1900 000,00 |
| Autres charges de gestion courantes (chap 65)   | 261 006,63  | 237 342,87  | 255 460,19  | 177 160,95  | 185 205,45  | 278 000,00  | 338 800,00  |
| Charges financières                             | 167 988,53  | 152 423,26  | 136 796,99  | 120 756,83  | 107 679,96  | 134 000,00  | 140 000,00  |

### Charges de gestion (hors 62878) :

En 2018, une dépense de 710 107.78 € est réalisée. Elle prend en compte notamment les coûts d'exploitation – en année pleine – de la déchèterie de Vallabrix, une majoration des coûts de carburants et d'électricité de près de 30 %, des dépenses nouvelles au titre des prestations de broyage des déchets verts issus des professionnels, et le financement de trois annuités de convention Emmaüs.

2019 devrait s'inscrire dans la continuité de 2018 et entérine une hausse de la dépense d'environ 0.5%.



## Charges liées au traitement des déchets (62878) :

Ce poste reste toujours difficile à évaluer puisque les dépenses sont susceptibles de diminuer ou d'augmenter en fonction de la production réelle de ResTE, des performances de tri obtenues, et des apports en déchèteries.

Toutefois, le montant prévisionnel du coût de traitement 2019 des déchets est arrêté dans les limites de 2 500 000 €. Soit 300 000 € de plus que le budget prévisionnel 2018. Et ce comme nous l'avons observé précédemment, lors de la présentation des orientations en matière d'évaluation du taux de TEOM (page 8), en raison de la probable renégociation de la délégation de service public de traitement des déchets porté par SRE ou d'une éventuelle modification des sites de traitement.

Le développement de la prévention et plus particulièrement au titre de la gestion des fermentescibles peut permettre d'amoindrir ce poste (aussi il est notamment proposé de continuer de dupliquer l'expérience remarquable conduite au collège du Redounet, d'accompagner les volontés d'implantation de sictopoules, mais aussi de développer une démarche plus industrielle par la valorisation des déchets verts).

## Frais de personnel :

La masse salariale, pour l'année 2018, s'élève à 1 801 314,37 €  
Par rapport à 2017, trois facteurs d'évolution sont à prendre en considération :

- 1- Les négociations sur le Rifseep qui a permis une avancée sociale significative avec l'augmentation de 3.5 % du régime indemnitaire des personnels.
- 2- La situation de demi-traitement de deux de nos agents techniques en 2018.
- 3- Enfin, le départ à la retraite de trois agents (Messieurs CROUZIER, MAURIN, LARNAC) et le départ pour l'agglomération Montpelliéraine de Mme Meryll PACHECO et Lydia D'ELL ANGELA.

Est à noter aussi l'arrivée dans l'équipe de Madame Sandrine RUAS (comptable), Monsieur Emmanuel Rodriguez (responsable de l'exploitation) et de Messieurs (Daniel MONEGER et Loïc CLERET) à l'exploitation.

## Autres charges de gestion :

Ces dépenses comportent essentiellement les cotisations aux syndicats extérieurs (SRE, accès aux déchèteries voisines), les indemnités versées aux élus et les annulations de titres sur exercices antérieurs. Il convient de souligner que les tarifs d'adhésion à notre syndicat de traitement Sud Rhône Environnement devraient doubler pour passer de 3 à 6.23 € en 2019 soit un surcoût d'environ 110 000 € complémentaire.

## Charges financières :

Cette charge décroît régulièrement. Les nouveaux investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt par autofinancement.

## 11. Les recettes et les dépenses d'investissement

### Les recettes :

L'encaissement du FCTVA, option offerte au syndicat, a contribué à améliorer les capacités d'autofinancement de la collectivité. La recette, a été de 170 202,53 € en 2018

### Les dépenses :

| Montants en €<br>(réalisé)           | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Dette en capital</b>              | 377 939,68 | 392 597,92 | 407 852,26 | 330 808,73 |
| <b>Immobilisations incorporelles</b> | 20 629,62  | 00,00      | 1470       | 10 278,00  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   | 63 955,05  | 182 913,14 | 401 577,59 | 640 174,34 |
| <b>Immobilisations en cours</b>      | 879 557,29 | 856 069,09 | 635 862,13 | 23 972,40  |



Au cours de l'exercice 2018, le poste principal d'investissement a concerné le renouvellement des matériels de collecte (livraison d'une BOM, d'un poly benne, d'une mini benne, de 50 colonnes aériennes de collecte sélective, de 5 nouvelles colonnes enterrées, de 600 bacs roulants, 330 composteurs...  
Ces opérations se sont réalisées sans recours à l'emprunt.

D'autres opérations d'investissement ont été conduites durant l'exercice notamment la réhabilitation du quai de transfert d'Argilliers, la réalisation d'une troisième aire de lavage ou du reconditionnement de plusieurs véhicules.

Désormais la programmation et le cycle de renouvellement des matériels sont bien engagés et s'appuient désormais sur l'acquisition de deux véhicules lourds par an et d'un véhicule léger 1 année sur 2.

Au titre de l'exercice 2019 le programme d'investissement est ambitieux. Il prévoit au titre des acquisitions de véhicules roulant l'acquisition d'une BOM de 12 m3 environ et d'un poids lourd destiné à la collecte des points d'apport volontaire de verre (benne-grue verre).

Enfin au regard des délais d'obtention des poids lourd (12 à 16 mois) il est proposé d'engager le lancement de la consultation pour l'acquisition d'un camion BOM grue adapté à la collecte du reste en voie étroite (budget 2020).

## 12. L'encours de la dette

|          | 2016    | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    | 2021    |
|----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Annuités | 536 906 | 536 453 | 446 253 | 267 334 | 230 740 | 230 270 |

L'encours de la dette chute fortement en 2019. Ce qui permettra d'augmenter les capacités d'autofinancement du syndicat de façon significative et faire face ainsi à l'augmentation attendue des coûts de traitements des déchets.

## Bilan et perspectives

### 13. Bilan

Comme cela vous a été présenté,

- les finances de la collectivité sont saines, sa trésorerie est conséquente. De plus, le SICTOMU possède une capacité d'autofinancement significative,
- le syndicat est convenablement doté en matériels et équipements qui sont adaptés aux besoins du syndicat. Les enjeux sont aujourd'hui d'organiser le renouvellement des matériels roulants et de poursuivre la montée en charge et l'optimisation des conditions de fonctionnement de la déchèterie de Vallabrix,
- les flux de déchets captés sont actuellement maîtrisés, les taux de valorisation sont bons et nos performances si nous nous comparons à l'échelle départementale sont bonnes. Pour autant au regard de notre exutoire et des enjeux de valorisation du futur Plan régional, il convient de porter un effort significatif d'une part sur la réduction du volume de la poubelle et sur les taux de refus et optimiser sur l'ensemble de nos communes les efforts de tri sélectif,
- Au titre des ressources humaines les personnels administratifs quoique pour la plus part récents sur leurs postes sont impliqués et responsables ; enfin s'agissant des équipes techniques elles sont opérationnelles, sont reconnues pour assurer un service de qualité, et leur renouvellement suite au départ à la retraite de 6 de nos collègues au cours des deux derniers exercices s'est déroulé avec succès.
- Enfin au titre du périmètre, des statuts et de la gouvernance, une commission avait été mise en place en 2017 rassemblant des représentants des deux collectivités membres et a conduit à modifier la Gouvernance de notre syndicat. Le fonctionnement est désormais apaisé et pleinement collaboratif.
- Reste l'incertitude technique et financière que fait peser l'état de relations contractuelles en Sud Rhône environnement et son délégataire qui nous oblige à une grande prudence.

---

## 14. Perspectives

---

Aussi, au titre de l'exercice 2019 nos actions doivent se développer autour des trois axes principaux suivants :

### 1 – Améliorer l'image et l'attractivité du Sictomu

### 2 – Maintenir la démarche de rigueur budgétaire

### 3 – Améliorer l'outil de production.

Il est à noter que ces 3 lignes directrices sont indissociables les unes des autres puisqu'elles se renforcent mutuellement et leur développement simultané produit une démarche cohérente et favorable à l'essor de notre collectivité.

Aussi, il est proposé de répondre à chacun de ces objectifs de la manière suivante :

### Professionnaliser les équipes et améliorer l'outil de production.

#### • Modernisation de l'outil de production

- Acquisition d'une nouvelle BOM (livraison en juin 2019),
- Acquisition d'une benne grue verre,
- 140 colonnes aériennes pour compléter le renouvellement des points d'apport volontaire,
- 20 colonnes enterrées,
- 600 bacs roulants,
- Mise en place d'un outil de suivi de la collecte (géolocalisation, enregistrement des levées,...),
- Modernisation de la solution informatique de gestion des ressources humaines et paye,
- ...

#### • Adaptation du site d'Argilliers

- Réalisation complémentaire de la seconde tranche de travaux de voiries bas de quai du site d'Argilliers,
- Réfection des voiries de stockage des bennes et mise en place de protection et rails métalliques.
- Etude pour l'implantation d'un forage d'alimentation des eaux de lavage des véhicules,
- Remplacement des luminaires et candélabres des parkings et quai de transfert,
- ...

#### • Suivi et maintenance des matériels et des sites

- Mise en place d'une cuve antiballant dans le Ducato en charge du lavage des colonnes,
- Remise à « neuf » des avaloirs de 50 % des colonnes enterrées existantes,
- Reconditionnement des matériels (remplacement de boîte à vitesse, de tubo, reconditionnement de système de compaction, de fond de bennes,...),
- Remplacement de 5 caissons du quai de transfert,
- Élaboration de fiche de suivi et maintenance des matériels et des sites,

---

## Améliorer l'image et l'attractivité du Sictomu.

- **Par un service de proximité dédié aux communes**
  - Abaissement du taux de TEOM de 0.3 points pour le porter à 12.2
  - Point semestriel avec les communes qui le souhaitent sur la qualité du service effectué sur le territoire communal et l'adaptation des services à venir
  - Communication immédiate et directe aux communes des éventuels incidents de collecte
  - Mise en place de matériels de pré collecte à l'occasion des fêtes communales
  - Participation au financement des travaux de génie-civil d'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées
  - Par le souci de la prise en compte de solutions techniques adaptées au contexte local
  
- **Par une amélioration de la qualité de service**
  - Par l'adaptation des outils techniques afin de réduire les nuisances liées à la collecte
  - Par une fréquence augmentée du nettoyage des colonnes enterrées
  - Par le souci d'une remontée rapide des informations et l'information des maires
  
- **Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du Sictomu**
  - Par le renforcement de la démarche de prévention
  - Par des actions de sensibilisation dans les écoles
  - Par le remplacement des visuels des véhicules de collecte

## Maintenir la démarche de rigueur budgétaire

- **Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense**
  - Par le remplacement et l'intégration des solutions logiciels de suivi et de facturation
  - Par une politique de réduction de la fraction fermentescible (composteurs)
  - Suivi et Optimisation des taux de refus
  - Par la signature de partenariats pour la valorisation des déchets verts
  
- **Sécurisation des recettes**
  - Remplacements des puces des conteneurs professionnels

**À l'unanimité, L'Assemblée Délibérante a pris acte de la tenue des débats et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire**